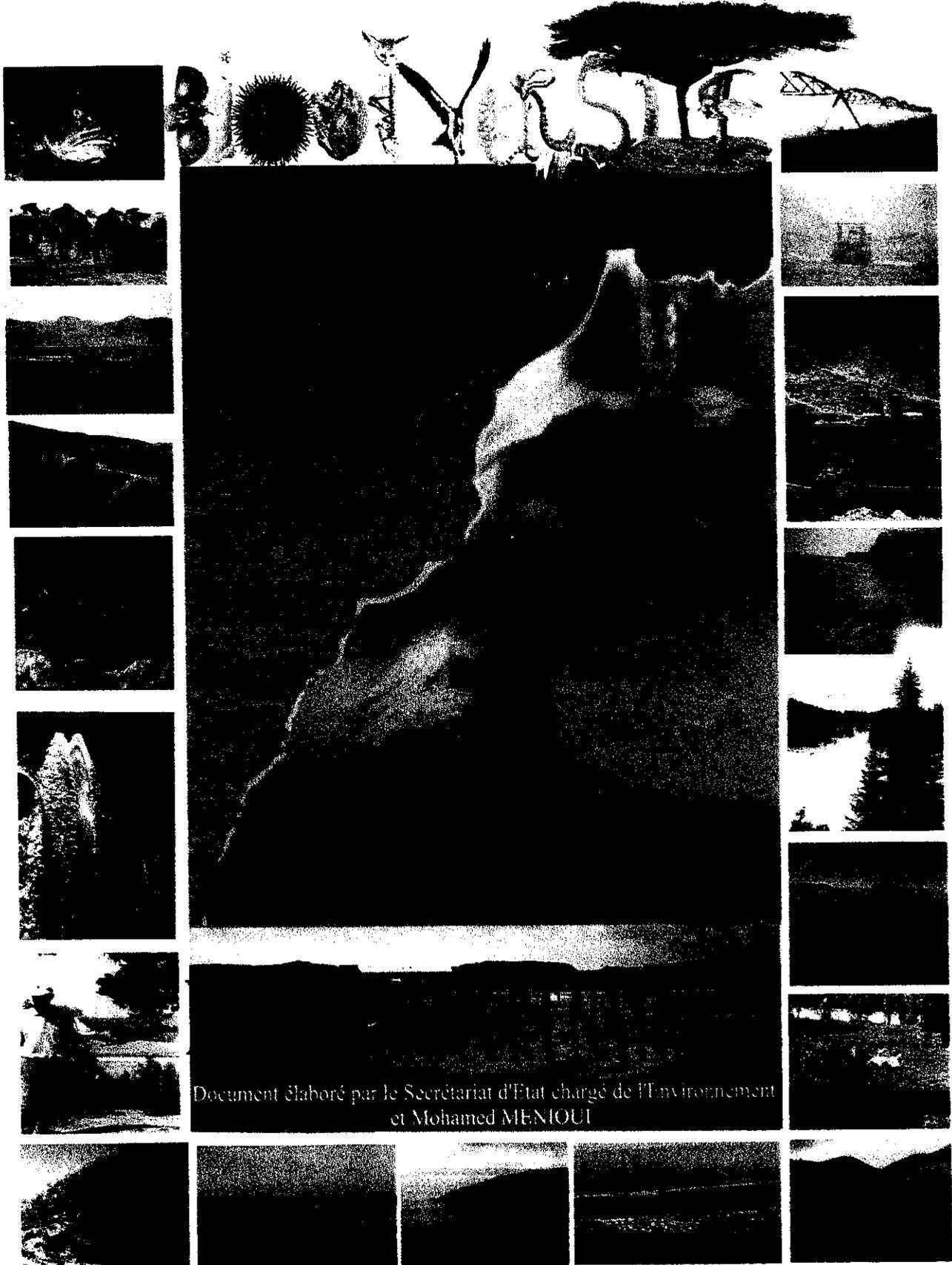


**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE CHARGE DE L'AMENAGEMENT**  
**DU TERRITOIRE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT**

**NATIONS UNIES**  
**PROGRAMME DES NATIONS UNIES**  
**POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)**



Document élaboré par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement  
et Mohamed MENIOUI

# PREAMBULE

La mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dans le Royaume du Maroc est piloté par le Secrétariat d'Etat chargé d l'Environnement, assisté par :

## **LE COMITÉ NATIONAL SUR LA BIODIVERSITÉ**

### **DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS**

- Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement,
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
  - Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.
  - Institut National de la Recherche Agronomique.
- **Département des Eaux de Forêts**
  - Centre National de la Recherche Forestière.
  - Ecole National Forestière d'Ingénieurs.
  - Parc Zoologique de Rabat.
- **Ministère de la Pêche Maritime.**
  - Institut National de la Recherche Halieutique
- **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.**
  - Direction de la Coopération Multilatéral.
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.**
  - Institut Scientifique de Rabat
  - Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique
- **Ministère de l'Intérieur.**
- **Ministère de l'Equipement.**
- **Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau**
- **Ministère des Affaires Culturelles.**
- **Ministère du Tourisme.**
- **Ministère de l'Energie et des Mines.**

### **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

- Société Protectrice des Animaux et de la Nature (SPANA)
- Association Marocaine pour la Protection de l'Environnement (ASMAPE)
- Groupement pour l'Etudes et la Protection des Oiseaux au Maroc (GREPOM)
- Groupe des ornithologues Marocains (GOMAO)

### **Experts de L'Etude Nationale sur la Biodiversite**

Mme. Benzou Touria: Faculté des Sciences, Rabat  
M. Baouab Riad Essolh: Institut Scientifique, Rabat  
M. Fekhaoui Mohamed: Institut Scientifique, Rabat  
M. Dakki Mohamed: Institut Scientifique, Rabat  
M. Menioui Mohamed: Institut Scientifique, Rabat  
M. Riadi Hassan: Faculté des Sciences, Tétouan  
M. Mouna Mohamed: Institut Scientifique, Rabat  
M. Fennane Mohamed: Institut Scientifique, Rabat  
M. Sbaï Larbi: Ministère délégué chargé de la Pêche  
M. Sbaï Abdelaziz: IAV - Hassan II  
M. Filali Maltouf: Faculté des Sciences, Rabat  
M. Jacques Franchimont: Faculté des Sciences, Meknès  
M. Benabid Abdelmalk: ENFI, Salé.

### **LISTE DES ABREVIATIONS**

AEFCS : Ex- Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols.  
ENFI : Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs.  
CNRF : Centre National de la Recherche Forestière.  
DPVCTRE : Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes.  
IAV : Institut Agronomique et Vétérinaire.  
INRA : Institut National des Recherches Agronomiques.  
INRH : Institut National des Recherches Halieutiques.  
IS : Institut Scientifique.  
MAMVA : Ex- Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole.  
ONG : Organisations-Nom-Gouvernementales.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. GENERALITES.....	5
1. 1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MAROC..	5
Géographie et Géomorphologie.....	5
Géologie.....	6
Pédologie.....	6
Climat.....	7
Etages bioclimatiques.....	8
Etages de végétation.....	8
Réseau hydrographique.....	8
1. 2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	9
1. 3. CADRE LÉGISLATIF.....	13
II. ETAT DE LA BIODIVERSITE MAROCAINE..	15
II. 1. LES ÉCOSYSTÈME NATURELS.....	15
Forêts et les steppes.....	15
Zones humides.....	16
Ecosystèmes côtiers, marins et littoral.....	18
II. 2. LES SITES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE.....	19
II. 3. DIVERSITÉ SPÉCIFIQUE.....	20
Flore.....	20
Faune.....	21
Espèces menacées.....	23
II. 4. ETAT DES RESSOURCES NATURELLES.....	23
Forêts.....	23
Agriculture et pastoralisme.....	24
Chasse.....	25
Pêche maritime.....	26
Aquaculture et Pêche continentale.....	27
Sols (dégradation et Désertification).....	28
III. STRATEGIE D'ACTION.....	29
III. 1. STRATÉGIE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	29
III. 2. PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PANE)....	29
III. 3. STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES.....	30
III. 4. STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT FORESTIER....	33
III. 5. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS.....	34
III. 6. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION SUR LA BIODIVERSITÉ.....	34
III. 7. STRATÉGIE DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES PLANTES.....	35
III. 8. STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION.....	36
III. 9. STRATÉGIE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE.....	36
III. 10. AUTRES STRATEGIES.....	39
Conservation <i>in situ</i> .....	39
Coservation <i>ex situ</i> .....	40
IV. CONCLUSION.....	42
BIBLIOGRAPHIE.....	43

## INTRODUCTION

Jouissant d'une situation géographique privilégiée, le Maroc est considéré comme l'un des pays les plus riches en biodiversité dans la région méditerranéenne. Les événements géologiques et climatiques qui s'y sont succédés l'ont modelé en une mosaïque très complexe d'écosystèmes et d'habitats, allant des hautes montagnes couvertes de forêts et de neige aux fins confins du désert apparemment azoïque,



mais très riche, en passant par les vastes plaines alluviales, les cours d'eaux, les lacs, les milieux paraliques, les eaux marines, les régions steppiques.

La richesse de ce patrimoine et le besoin et la nécessité de le conserver pour son utilisation et son développement durables expliquent le fait que le Maroc ait été parmi les premiers pays à signer la Convention sur la Diversité Biologique en Juin 1992, qu'il a ratifiée en Août 1995, confirmant ainsi son engagement vis à vis de la communauté internationale quant à la protection de son patrimoine biologique et naturel.

Bénéficiant de l'appui des organismes internationaux concernés, le Maroc a initié la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dans le cadre d'une approche basée sur le diagnostic et l'évaluation de l'état de la biodiversité, la concertation et l'implication de tous les

acteurs concernés ainsi que la planification stratégique visant à intégrer les dispositions de la Convention dans l'ensemble des secteurs socio-économiques.

Connu par les spécialistes en la matière, la biodiversité marocaine est assez riche, aussi bien en espèces animales et végétales qu'en écosystèmes. Le Maroc dispose de plus 39 grands types différents d'écosystèmes, dont les forêts de feuillus et de conifères, les steppes et les prairies, les oasis, les zones humides lagunaires et continentales, les milieux côtiers et marins. La flore terrestre comprend quelques 7000 espèces dont 1360 endémiques, les invertébrés terrestres dépassent les 15.000 espèces, avec 13.500 insectes dont 1950

espèces endémiques ; la faune marine des côtes marocaines englobe plus de 7130 espèces tous taxons confondus dont 236 sont endémiques.



*Une grande diversité de conditions du milieu ayant généré une grande diversité d'habitats*

Cette diversité des espèces, caractérisée par un taux élevé d'endémisme reflète l'originalité de la biodiversité marocaine et son importance pour la biodiversité mondiale. L'Etude National sur la Biodiversité qui a été élaborée avec l'appui du FEM/PNUE, ainsi que l'Etude National sur les Aires Protégées, élaborée avec l'appui de la

BAD, ont permis d'évaluer diverses richesses biologiques et écologiques du pays ; mais aussi de mettre en évidence l'importance de la menace qui pèse sur ces valeurs. A Ce jour, une stratégie et un plan d'action n'ont pas été encore élaborés ; cependant, l'Eude Nationale sur la Biodiversité comporte une ébauche de cette stratégie, le Maroc dispose déjà d'une Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable, visant la stabilisation de la dégradation de l'environnement d'ici 2005, et la diminution de cette dégradation d'ici 2020, avec des objectifs de qualité spécifiques.

Ainsi, la préservation de l'environnement naturel, figure parmi les priorités de la politique environnementale du Gouvernement marocain, qui vise à exploiter les ressources naturelle d'une manière rationnelle, et à préserver leurs potentialités pour économique, et plus particulièrement des populations locales qui se trouvent au centre de cette politique.

Dans cette perspective, un processus d'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'ac-



*Des espèces rares dans le monde disposant des plus riches effectifs au Maroc*

tion nationaux sur la biodiversité à été initié, avec la participation des Départements ministériels, des Universités, des Institutions de recherche, des ONG, du secteur privé ; représentés au sein du Comité National sur la Biodiversité, mais aussi au sein de divers groupes constitués à l'occasion d'ateliers thématiques.

Ce processus est basé sur l'identification des priorités et des actions spécifiques, à travers 4 ateliers de concertation et de planification (Biodiversité terrestre, Biodiversité marine et côtière, Biodiversité des zones humides, Indicateurs de surveillance de la biodiversité nationale).

Parallèlement à cette planification à moyen et long termes, des actions concrètes sont en cours de réalisation par les départements concernés, qu'il s'agisse du renforcement de l'arsenal juridique en la matière, ou encore d'actions sur le terrain, telle la mise en place de nouvelles aires protégées. Le partenariat des Départements ministériels avec les ONG, les collectivités locales, ou encore avec le secteur privé, est une nouvelle approche qui se développe actuellement au Maroc, dans le cadre d'une responsabilité partagées entre toutes les composantes de la société vis à vis des préoccupations liées à la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le présent Rapport National sur la Biodiversité, présenté à la Quatrième Conférence des Parties contractantes à la convention sur la diversité Biologique, organisé à Bratislava, les 4 -15 Mai 1998, est un document qui ne prétend pas être exhaustif, mais essaie, dans sa version actuelle, de donner les grandes lignes sur la biodiversité au Maroc, y compris les aspects institutionnels, législatifs, et de politiques de gestion.



# I - GENERALITES

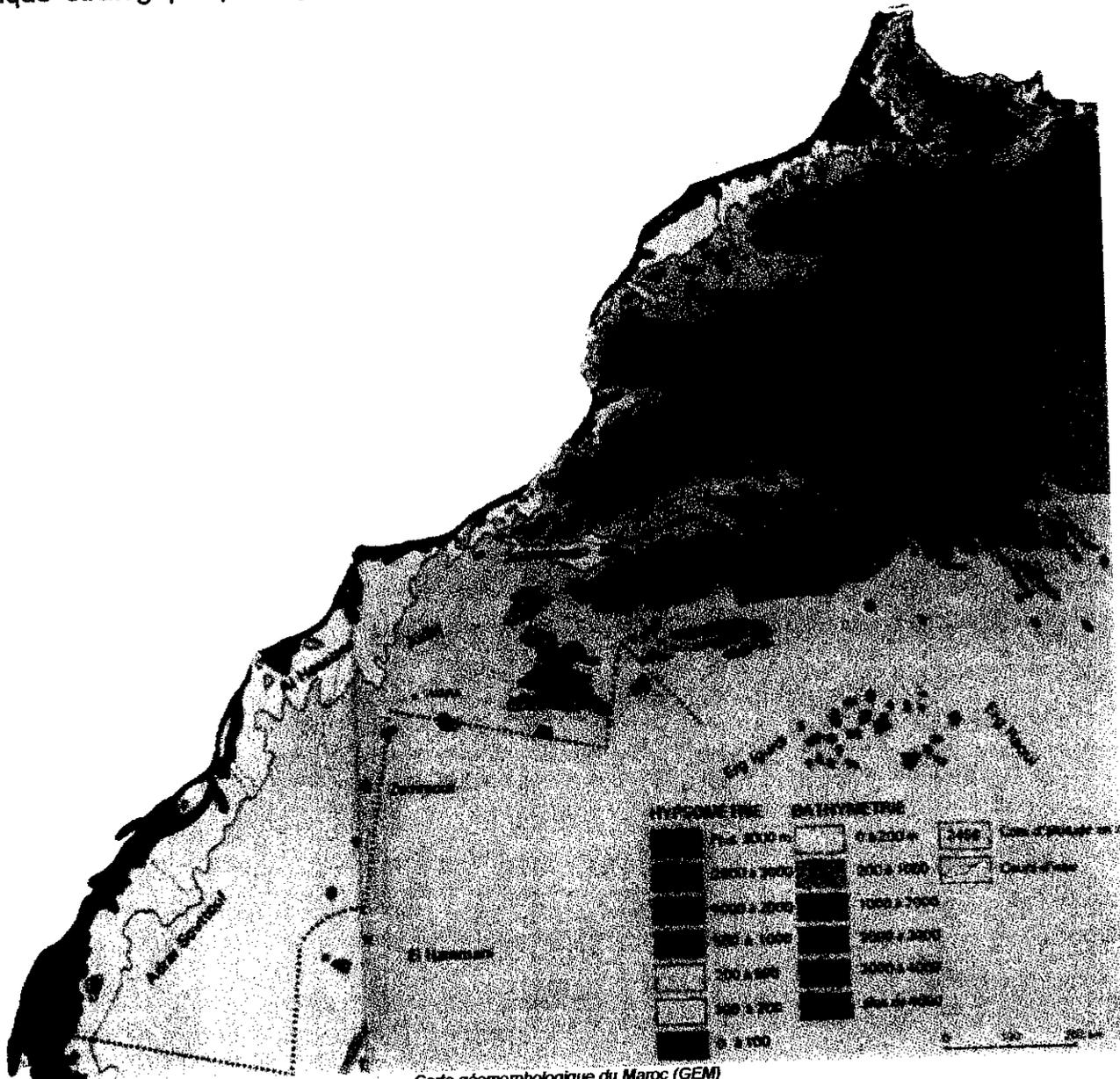
## I.1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU MAROC

### Géographie et Géomorphologie

Le Maroc jouit d'une situation géographique stratégique privilégiée, avec deux

La superficie totale du Maroc est de 710.850 Km<sup>2</sup>, mais dispose de plus d'un million de kilomètres carrés de plan d'eau marine ; sa population serait de 26.075.000 habitants, selon le recensement de 1994.

Sur de plan morphologique, le Maroc est



Carte géomorphologique du Maroc (GEM)

façades maritimes (méditerranéenne et atlantique), au passage d'un détroit (de Gibraltar) et à l'extrême Nord-Ouest de l'Afrique au point le plus proche de l'Europe (14 Km).

divisé en cinq unités :

- Une unité montagneuse comportant les trois Atlas (Haut, Moyen et Anti Atlas) et le Rif qui occupent, ensemble, quelques 100000 km<sup>2</sup> ; le Haut Atlas culmine à 4165

mètres au niveau de Jbel Toubkal, le Moyen Atlas a un sommet culminant à 3340 au niveau de Jbel Bou Naceur ; alors que l'Anti-Atlas ne dépasse guère les 2712 mètres d'altitude (Jbel Amoulou n'mansour). Quant au Rif, il culmine à 2456 mètres au niveau de Jbel Tidighine.

- L'unité atlantique, comporte des plaines côtières et de l'intérieur du pays, ainsi que des reliefs plats ou tabulaires surélevés entre 100 et 1500 mètres.

- Une unité aride faite de hauts plateaux et de vastes espaces sahariens et pré-sahariens dont les grands hamadas, les regs, les ergs, les gours, les Sebkhass, les oasis, etc.

- Un domaine maritime qui s'étire sur près de 3450 kilomètres et sur deux façades atlantique (2850 km) et méditerranéenne (600 km).

- Un réseau hydrographique constitué de lacs permanents, essentiellement concentrés au Moyen Atlas, des Marais côtiers, des Merjas et de vastes marécages asséchés. Il comporte également des lacs de barrages, des cours d'eau, ainsi que des sources qui sont les plus abondantes au Moyen Atlas, puis du Haut Atlas puis du Rif.

### **Géologie**

La géologie marocaine s'avère d'une grande diversité pouvant être résumée en un socle précambrien et primaire rigide, faisant partie de la plaque africaine, affleure dans différentes zones du pays lorsqu'il n'est pas couvert par des formations sédimentaires plus récentes. Celles-ci sont relativement basses et aplanies dans certaines régions (Hamadas, Hauts Plateaux, Moyen-Atlas tabulaire...) ou plissées et formant des chaînes montagneuses dans d'autres (Moyen-Atlas, du Plateau central, dans les Jebilette et les Rehamna, en partie dans le Haut-Atlas oriental, Haut-Atlas oriental, certaines portions de l'Anti-Atlas).

Ces couvertures sédimentaires sont domi-

nées par des calcaires, des dolomies et des marnes. Quant aux affleurements du socle, ils sont essentiellement constitués de roches plutoniques et métamorphiques ou carbonatées qui s'observent sur la quasi-totalité du Maroc saharien du Sud à partir de l'Anti-Atlas, du Plateau central, dans les Jebilette et les Rehamna, en partie dans le Haut-Atlas occidental et, localement, au Tazekka.

Au Nord, la chaîne rifaine, faisant partie du système orogénique alpin, s'individualise par la complexité de ses nappes vigoureusement plissées et charriées.

### **Pédologie**

Les sols polycycliques sont communs, dont les plus fréquents sont des sols rouges ferralitiques qui se localisent à basse ou moyenne altitudes et dans des bioclimats de type semi-aride supérieur, subhumide, ou humide.

En bioclimat semi-aride, il y a des sols châtains ou marrons qui se rencontrent dans les plaines et qui se caractérisent généralement par la présence de croûte calcaire ; ou même à des sols gris de steppe en zone aride à saharienne.

En altitude, les sols rouges ferralitiques deviennent de type brun ferralitique avant de céder la place, plus haut, à des sols de type brun forestier. Vers les sommets des hautes montagnes, les sols de type ranker dominant.

Les sols des plaines atlantiques cultivées s'intègrent dans des sols isohumiques développés sur alluvions ou colluvions quaternaires. Les sols bruts ou peu évolués (lithosol, régosol, ergs, barkhane...) s'observent à très haute altitude, en zone désertique, sur les rocailles, ou là où le phénomène de l'érosion a conduit à la destruction des sols suite à la disparition de la couverture végétale.

32°

**ETAGES CLIMATIQUES**

28°

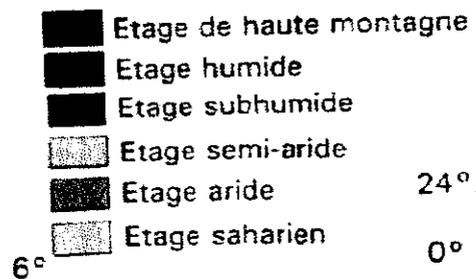
24°

32°

24°

0°

12°



Carte climatique du Maroc (GEM)

**Climat**

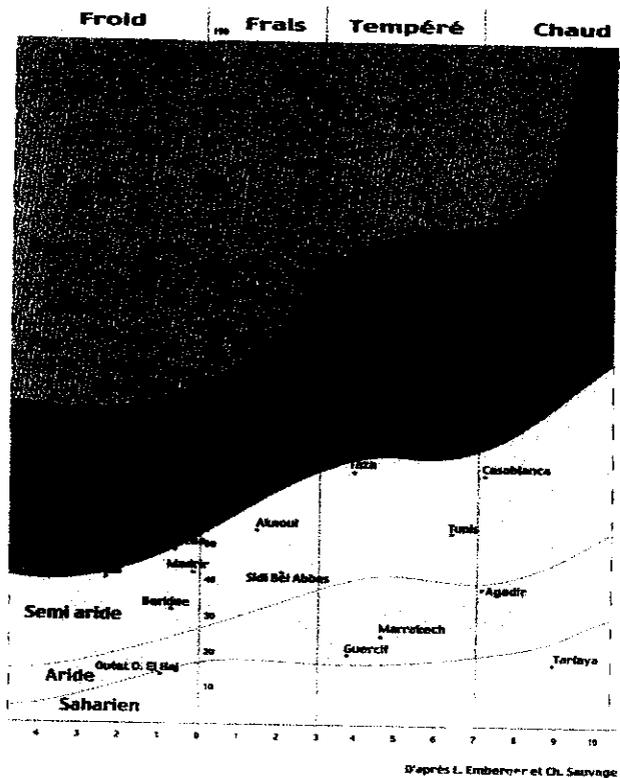
Fondamentalement, le climat au Maroc est un climat méditerranéen caractérisé par un été chaud et sec et un hiver froid et humide. Cependant, les conditions particulières qui règnent dans la région marocaine font du Maroc l'unique pays de tous ceux à climat méditerranéen qui offre une gamme aussi complète et complexe de nuances; mais, qu'il est possible de regrouper en 4 grands types: - un climat atlantique, adouci par l'humidité de l'océan; - un climat montagnard comportant les principaux sommets et où froid, pluie, gel, neige et orages coexistent; - un climat oriental très continental comportant le sud intérieur et les hauts plateaux et; - un climat saharien dont le total annuel des précipitations n'excède pas 200 mm et dont les écarts thermiques sont très importants.

Les valeurs moyennes et extrêmes des variables climatiques sont les suivantes :  
Pluviométrie annuelle moyenne pour quelques stations : Ifrane 1100,3 mm ; Tanger 788 mm ; Agadir 253 mm ; Oujda 336,6mm ; Marrakech 249,3mm ; Casablanca 443,2 mm ; Ouarzazate 124 mm ; Laâyoune 28,9 mm.

Les valeurs de certains paramètres climatiques sont :

- Température moyenne annuelle : 10°C
- Moyenne des températures maximales : 45°C dans le centre du pays ; 50°C à l'intérieur des régions sahariennes.
- Moyennes annuelles des températures minimales : 5°C ) 15°C
- Température minimale absolue : -4°C.
- Nombre de mois secs : 12 au présahara et sahara ; 4 à Tanger, Taza et Larache ; 3 à Ifrane et entre 5 et 8 dans les autres stations.

Climagramme pluviométrique du coefficient d'Emberger



### Les étages bioclimatiques

On distingue au Maroc six étages bioclimatiques que sont les étages: Saharien, Aride, Semi-aride, de Haute montagne, Subhumide et Humide.

L'étage saharien s'étendrait sur tout le sud et sud-est du pays où la végétation pérenne n'est ni jamais dense ni jamais absente.

L'étage aride s'étend sur tout le Maroc oriental, les piémonts sud des chaînes de l'Atlas et, aussi, dans le Haouz. C'est un étage qui est occupé essentiellement par les steppes; mais, aussi, par certaines formations forestières telles que l'arganeraie.

L'étage semi-aride couvrirait toutes les plaines atlantiques entre Rabat et Agadir, ainsi que les piémonts de toutes les chaînes de montagnes ; il est essentiellement à base de formations préforestières de Thuya, Genévrier, Oléastre, etc. Le Bioclimat de Hautes montagnes, froid ou très froid, occupe les sommets des hautes montagnes, surtout atlasiques, avec des xéro-

phytes, des thuyas et des Genévriers rouge et thurifère.

Quand aux étages sub-humide et humide, ce sont tous les espaces qu'occupent les forêts dans les Atlas et le Rif. Les étages bioclimatiques au Maroc se Présentent comme suit :

### Les étages de végétation

Du point de vue zonation altitudinale des écosystèmes, toute la gamme des étages de végétation définis en zone méditerranéenne, est représentée au Maroc .

En effet, ces écosystèmes se relayent depuis l'étage thermoméditerranéen dont le plancher coïncide avec le niveau de la mer dans le Maroc septentrional, jusqu'à l'étage oroméditerranéen sur les sommets des plus hautes montagnes des Atlas. Les étages de végétation insérés entre les deux extrêmes sont, de bas en haut, le mésoméditerranéen, le supraméditerranéen et montagnard méditerranéen.

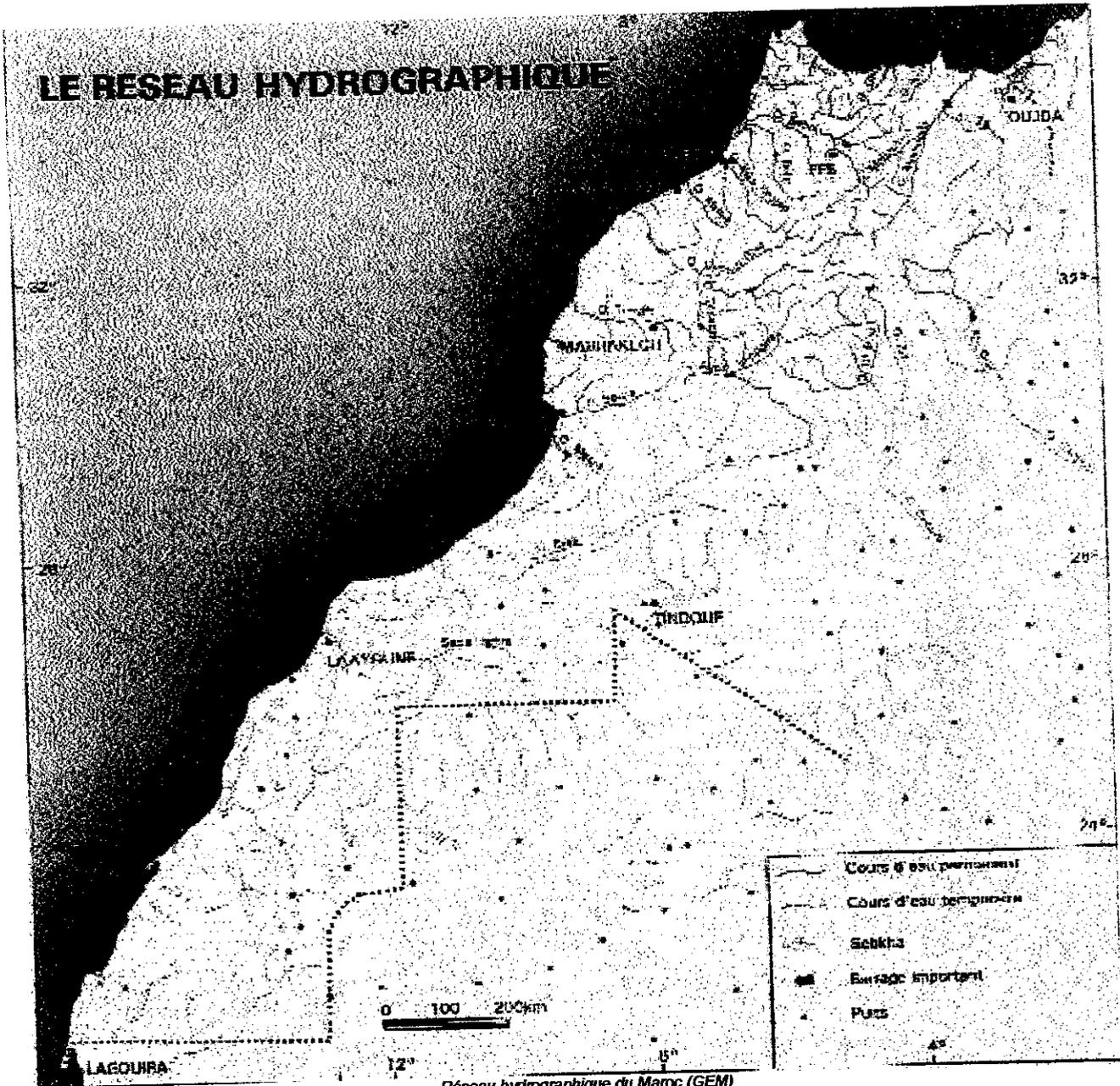
De plus, un étage de végétation spécial au Maroc, l'étage inframéditerranéen s'individualise dans la région du Sud-Ouest du pays.

### Le réseau hydrographique

Au Maroc existent les rivières et les fleuves permanents parmi les plus importants du Maghreb. Le pays s'individualise également, en Afrique du Nord, par l'existence des seuls vrais lacs permanents. Les trois principaux cours d'eau prennent naissance dans le Moyen-Atlas qui est l'un des trois grands châteaux d'eau naturels, les deux autres étant le Grand-Atlas et le Rif. Il s'agit des Oueds du Sebou et d'Oum er-Rbiâ sur la façade atlantique, et de la Moulouya sur le versant méditerranéen.

Sur le versant Nord du Haut-Atlas calcaire naissent les grands affluents de l'Oum er-Rbiâ (Oueds Abid, Lakhdar et Tessaout ) et certains oueds déversant dans la

# LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Moulouya. Son versant saharien alimente les Oueds Draa, Guir, Ziz, Ghériss et Dadès.

Le Haut-Atlas, siliceux, alimente les cours d'eau du Tensift et de ses affluents (Ourika, N'fis, Chichaoua), du souss et de ses affluents (Aoulouz, Assif n'Ait Moussa, Assif n'Ait Al Haj ) et en partie Oued Draa.

Le Rif de son côté alimente, entre autre , les Oueds Ouergha, Loukkos, Laou, Ghiss, Nkor et Kert. Oued Beht, affluent du Sebou et Oued Bou Regrag et ses affluents prennent naissance dans le plateau central.

## I. 2. CADRE INSTITUTIONNEL

En matière de biodiversité, La gestion de la biodiversité à l'échelle nationale implique une multitude de départements ministériels, d'établissements publics, semi-publics et privés. La naissance d'organisation non gouvernementales (ONG) et leur développement témoigne par ailleurs, d'une prise de conscience importante au niveau national. Les départements et institutions concernés sont les suivants :

### Départements ministériels

- Le Département de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement:

Au sein de ce Ministère dont les attributions sont intimement liées à la gestion de l'espace, du cadre de vie et de l'environnement, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement constitue le point focal national pour la Convention sur la Diversité Biologique. Il a pour mission d'informer, de convaincre, de susciter l'action et la mobilisation des acteurs concernés par la biodiversité. La coordination de la politique nationale sur la biodiversité, l'information et la sensibilisation, sont les principales attributions assignées à ce Département en matière de conservation et de gestion durable de ressources biologiques.

- Le Département de l'Agriculture : est l'un des ministères clés dans la gestion de la biodiversité nationale, aussi bien terrestre qu'aquatique. Avec ses divers départements et unités techniques (Eaux et Forêts, Coopération, Conservation et aménagements Fonciers, Cartographie, Gestion de l'Irrigation, Aménagements Hydro-Agricoles, Protection des Végétaux, Production Végétale et animale, etc.) et avec ses institutions de recherche et de formation (ENFI, IAV Hassan II, INRA, etc.), il est l'un des départements les plus concernés par la gestion et la conservation de la diversité biologique, surtout continentale.

- Le Département des Eaux et Forêts : Ayant la charge de la conservation et de la gestion de la biodiversité au niveau continental, ce Département est responsable de la mise en place et de la gestion des aires protégées, de la gestion de la pêche continentale et de la chasse, en plus de la gestion des ressources forestières et de la conservation des sols. D'autre part, cette Administration représente le point focal pour certaines conventions telles que celles de RAMSAR sur les zones humides importantes pour les oiseaux, CMS sur les espèces migratrices et CITES sur le commerce international des espèces menacées, dont elle délivre les permis d'importation et d'exportation (permis CITES).

- Le Département de la Pêche Maritime : C'est un Département chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine des pêches maritimes, de l'aquaculture marine et de la protection de l'environnement marin. Il est responsable de la gestion et de la conservation des ressources halieutiques.

- Le Département des Affaires Etrangères et de la Coopération : Ce département, dépositaire de la souveraineté nationale vis à vis de l'extérieur et est habilité à suivre, au nom du Maroc, les décisions prises à l'échelle internationales. Il est habilité, aussi, à veiller à la participation et la contribution de notre pays, chaque fois qu'il l'estime opportun, aux rencontres internationales ayant, pour lui, un certain intérêt.

- Le Département de l'Equipement et du Transport: dont les spécificités (climatologie, édifices hydrauliques, milieux portuaires, domaine public national, grands travaux tels que les autoroutes, les aéroports, etc.) ont, d'une manière ou d'une autre, un impact sur les ressources biologiques marines;

- Le Département de l'Eau : il a des prérogatives concernant l'un des éléments vitaux pour la biodiversité, en l'occurrence, les richesses hydrauliques.

- Le Département de l'Education Nationale: Ce département joue un rôle déterminant en matière d'éducation et de sensibilisation environnementales. Les programmes scolaires constituent à cet égard le moyen le plus adéquat et le plus approprié pour transmettre les principes fondamentaux de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

- Les Départements de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications, celui de l'Artisanat, de l'Energie et des Mines sont deux départements chargés de gérer des secteurs potentiellement pollués. Ils sont par conséquent appelés à surveiller en amont qu'en aval, la conformi-

té de leurs diverses unités de production avec les normes nationales et internationales. De par la nature du secteur dont il sont chargés, à savoir les activités industrielles et artisanales, il est appelé à surveiller et à contrôler, en amont et en aval, tous les produits ou les rejets de nature à avoir un impact sur les écosystèmes naturels.

- Le Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherches Scientifique : L'action de ce ministère est fondamentale dans la mesure où il a sous sa tutelle, un nombre important d'universités, d'institutions et d'unités de recherches qui, d'une manière ou d'une autre, s'occupent de l'amélioration des connaissances sur la biodiversité. La recherche scientifique en la matière doit constituer le véritable catalyseur de toutes les actions à mener dans les différents secteurs liés à la diversité biologique.

- Le Département des Finances et de la Privatisation qui a toutes les compétences pour développer des programmes d'incitation à la conservation de la nature et de l'environnement et ce par des facilités fiscales au profit de personnes physiques ou morales contribuant d'une façon efficace à protéger l'environnement en général et la biodiversité en particulier. C'est aussi de ce département que relève l'organe de contrôle (Douanes) d'un intérêt vital dans le domaine de la biosécurité et du commerce international illicite des espèces menacées.

- Le Département du Tourisme appelé à jouer un rôle primordial dans la valorisation de la biodiversité nationale. En effet, les infrastructures touristiques mises en place et les déchets qu'elles génèrent affectent de façon directe aussi bien les écosystèmes/paysages que les espèces. Son rôle ne se limite pas à veiller sur la sauvegarde et le respect de tous les paramètres naturels dans tout projet d'investissement touristique, mais devrait promouvoir des options génératrices d'activités écotouristiques.

- Le Département de la Culture qui est d'une grande importance pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine naturel, en particulier biodiversitaire. Il est chargé de préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et, en liaison avec d'autres administrations, est appelé à contribuer à la préservation de l'environnement et notamment au classement des sites naturels.

- Le Département de la Communication. Ce département gère également l'un des outils les plus répandus et les plus efficace dans les opérations de sensibilisation/éducation qu'est le secteur audio-visuel; secteur qui pourrait être capitalisé pour des programmes visant l'information, la sensibilisation et l'éducation.

- Le Département de la Santé. C'est un Ministère qui, gérant les problèmes épidémiologiques et d'hygiène, est appelé à contribuer, avec d'autres administrations, à assainir des écosystèmes infectés ou à lutter contre certaines formes de vie nuisibles pour la santé humaine. Ce département est également connu pour ses divers rejets, réputés de très nocifs pour l'environnement et la biodiversité (produits radio-actifs, métaux hautement toxiques, etc.) et dont la gestion serait une contribution importante dans la protection de l'environnement en général et de la biodiversité entre autres.

- Le Département de l'Intérieur qui joue, via les collectivités locales, un rôle déterminant dans la gestion des ressources naturelles et aura un rôle certainement encore plus important dans les divers programmes de régionalisation de la décision, en particulier environnementale.

- Le Secrétariat général du gouvernement. Même si son "intitulé" ne reflète aucun lien avec le domaine de la biodiversité, c'est un département-clé jouant un rôle également déterminant en assurant d'une manière continue, un suivi de la législation nationale, de sa conformité avec les principes géné-

raux du droit interne marocain et du droit international, de l'harmonie entre ces deux niveaux et de l'harmonie des différents lois et règlements proposés par chaque département et par les membres du parlement.

- Le Département de la Justice. C'est au niveau des tribunaux que sont déposées les demandes de création d'associations y comprises celles relatives à l'environnement, que sont jugés les braconniers, etc. En s'adaptant aux nouvelles données environnementales et en spécialisant certaines de ses sections, ce Ministère pourrait jouer un rôle plus efficient dans la protection de notre environnement et notre patrimoine naturel.

### **Les organes de recherche scientifique**

Il s'agit d'organismes qui, de par leurs missions respectives, ont des compétences de recherches fondamentales et appliquées. Leurs apports consistent à assurer l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, un suivi du régime d'exploitation des ressources biologiques, de mener les études nécessaires pour l'amélioration de leur gestion et enfin de veiller sur le développement et la mise œuvre des techniques et des moyens d'exploitation les plus performants et les plus écologiques. La variété de leur domaine d'intervention témoigne de l'intérêt qu'accorde le Maroc à tous les constituants de sa biodiversité. Parmi ces institutions de recherche on peut citer : CNCPRST, I.A.V. Hassan II, INRH, INRA, ENFI, CNRF, l'IS, etc.

### **Les organes de consultation**

Ces organes jouent un rôle consultatif appelé dans la plupart du temps à se traduire en véritables décisions politiques ou techniques qui bénéficient de l'aval préalable d'un large consensus, ce qui leur octroie plus de légitimité. Les rencontres de ces conseils représentent une occasion pour s'informer, échanger les opinions, confronter les positions et, aussi, de sensibiliser le grand public sur les questions d'in-

térêt commun. On compte à l'échelle nationale plusieurs Conseils qui touchent le domaine de la biodiversité, dont les Conseil National de L'Environnement, Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat, Conseil National des Forêts, et autres.

- Le Conseil National de l'Environnement (CNE) : Présidé par le Département de l'Environnement, le Conseil National de l'Environnement (CNE), constitue un forum national qui regroupe les représentants de tous les acteurs concernés par l'environnement au Maroc : Ministères, Offices, Instituts de recherche et de formation, Universités, Chambres professionnelles, Parlement, organes de presse, ONG, etc. qui travaillent au sein des 5 Commissions spécialisées, lors des réunions dudit Conseil. Les recommandations issues de la concertation au sein du CNE constituent les lignes directrices de la politique environnementale au Maroc, et leur réalisation concrète fait l'objet d'un suivi permanent de la part des Départements concernés.

- Le Comité National sur la Biodiversité. Parmi les Comités spécialisés les plus importants relevant du CNE, particulièrement de la Commission des Ressources Naturelles, il y a lieu de citer le Comité National sur la Biodiversité, qui regroupe les représentants des Départements, Institutions et ONG concernés par la Biodiversité au Maroc. De création récente sous la présidence du Département de l'Environnement, ce Comité joue le rôle de forum de concertation, d'échange d'information et de coordination, en matière de biodiversité.

### **Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)**

Actuellement les ONG sont devenues, de véritables pôles d'influence dans la décision politique, surtout dans les Etats développés. Dans ce contexte international, Le Maroc a connu son propre mouvement associatif, bien qu'il reste dans son état

embryonnaire. Le Département de l'Environnement a établi un répertoire des ONG travaillant dans le domaine de l'environnement, y compris celles qui ont des activités touchant la biodiversité.

### I. 3. CADRE LEGISLATIF

Le Maroc dispose d'un nombre important de références législatives et réglementaires liées au domaine de la biodiversité qui, en réalité, avait suscité très tôt l'intérêt du scientifique, du technicien et du décideur. L'ancienneté des textes constitue un témoignage réel qu'une certaine conscience de la valeur de la biodiversité a toujours existé chez le législateur marocain. Cependant, bien qu'embryonnaire parfois, cette législation s'était consacrée à plusieurs secteurs comme : l'eau, la pêche fluviale et maritime, la chasse, le domaine public, la faune et la flore en général, etc. Parmi ces textes:

- Dahir sur l'exploitation et la conservation de la forêt de 1917 ;
- Dahir sur les parcs nationaux du 11 Septembre 1934 ;
- Arrêté viziriel fixant la procédure à suivre en vue de la création des Parcs Nationaux du 26 Avril 1934, amendé en 1949 ;
- Dahir relatif à la conservation des monuments historiques et des sites du 25 Décembre 1980, qui permet le classement des sites naturels exceptionnels pouvant être considérés comme des monuments nationaux et bénéficier ainsi d'une protection légale ;
- Arrêté portant création d'un Comité consultatif des parcs nationaux du 20 Mars 1946 ;
- Dahir du 23 Novembre 1973 relatif aux pêches maritimes.

Toutefois, ce sont des textes dont la portée biodiversitaire est proportionnelle au degré de conscience et de l'intérêt accordé à l'époque à la protection et à la sauvegarde des richesses naturelles. Ceci nous amène à dire qu'on ne saurait prétendre que l'arsenal juridique en vigueur au Maroc, consti-

tue une réelle protection pour la biodiversité nationale.

Un processus de refonte et d'actualisation de cet arsenal juridique est réalisé actuellement en vue de répondre aux nouveaux concepts et instruments juridiques internationaux issus du Sommet de Rio de 1992, tels l'Agenda 21 et la Convention sur la Diversité Biologique.

Une stratégie en matière de renforcement juridique a été élaborée, afin de permettre une actualisation de l'arsenal juridique environnemental dans une vision scientifique et réaliste. Elle s'articule autour des axes suivants : refonte et réactualisation des textes anciens, élaboration de nouveaux textes pour combler les lacunes en matière d'environnement, insertion des dispositions des conventions internationales dans la législation nationale, mise en place des dispositifs et mesures d'accompagnement pour une meilleure application des textes réglementaires.

De nouveaux projets de loi ont été initiés et développés, en étroite collaboration avec d'autres Départements concernés, notamment :

- Projet de loi sur la Protection et la Mise en Valeur de l'Environnement (en cours d'élaboration).
- Projet de loi sur le Littoral.
- Décret relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions marines accidentelles appelé.
- Plan d'Urgence National (PUN) qui a été adopté.
- Projets de loi et de Décret relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique.
- Projets de d'Arrêté relatif à la lutte contre la pollution de l'air dans le secteur cimentier.
- Projet de loi et de décret relatifs à l'étude d'impact sur l'environnement.
- Projet de loi relative à la gestion des déchets et leur élimination.
- Projets de textes relatifs à l'application de la loi 10-95 sur l'eau.
- Projet de loi sur les aires protégées.

Au niveau international, le Royaume du Maroc a signé la Convention sur la Diversité Biologique en Juin 1992, et l'a ratifiée en Août 1995. Il a par ailleurs, signé et ratifié une série de Conventions relatives à la protection des ressources naturelles, à la protection des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins.

D'entre plus de 400 Conventions signées par le Maroc, environ 50 instruments internationaux, liés à la biodiversité, font partie de la législation marocaine.

Le Maroc est Partie aux Conventions, Protocoles et Accords suivants :

- Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968 - Alger ) adhésion en 1977 ;
- Convention sur les zones humides d'importance internationales (Ramsar - 1971), ratification le 20 juin 1980. Quatre sites ont été désignés, trois sur la côte atlantique et un dans l'intérieur ;
- Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel (Paris - 1972) ratification le 28 Octobre 1975 ;
- Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore Menacées d'extinction - CITES - (Washington, 1973), ratification en 1975 ;
- Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution (Barcelone 1976), ratification en 1980 ;
- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de Méditerranée (de la Convention de Barcelone, Genève, 1982), ratification en 1982 ;
- Convention sur les espèces migratrices (Bonn, 1979) signature en 1983 ;
- Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse en 1994 ;
- Convention sur les changements climatiques (New York - 1992), signature en juin 1992 et ratification en décembre 1995 ;
- Convention sur la diversité biologique (Rio, 1992), signature en juin 1992, ratification le 21 août 1995.